Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 6 (1915)

Artikel: Canton d'Uri
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110121

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4. Corps enseignant de tous les degrés.

1. Règlement concernant les examens de brevet des maîtres et maîtresses primaires du canton de Berne (du 5 février 1913).

2. Décret sur les traitements des directeurs et maîtres des Ecoles normales officielles (du 26 juin 1913).

3. Règlement pour les examens de capacité des maîtres primaires en vue d'obtenir le certificat pour l'enseignement de la langue française ou de la langue allemande dans les classes primaires supérieures (du 12 août 1913).

4. Décret sur les traitements des professeurs de l'Université (du 18 novembre 1913).

III. Canton de Lucerne.

1. Ecole primaire.

1. Loi modifiant partiellement la loi sur l'instruction publique du 13 octobre 1910. (Voir « Corps enseignant de tous les degrés ».)

2. Etablissements d'instruction professionnelle.

1. Règlement de l'Ecole des arts industriels de Lucerne (du 4 octobre 1913).

3. Corps enseignant de tous les degrés.

1. Loi modifiant partiellement la loi sur l'instruction publique du 13 octobre 1910 (traitements du corps enseignant primaire et secondaire) (du 27 octobre 1913).

2. Plan d'études pour les maîtres secondaires (du 1er septembre 1914).

IV. Canton d'Uri.

1. Ecole primaire et complémentaire.

1. Arrêté du Conseil d'éducation interdisant la fréquentation des cinématographes (du 8 janvier 1913).

2. Ordonnance du Conseil d'éducation sur l'école complémentaire professionnelle d'Altorf (du 23 avril 1913).